41. *Dandurand.*—Pour abolir le poste de cochers à l'angle des rues DesRivières et St-Jacques. (13 *juin*).

42. *Roux.*—Pour amender la Règle No 111. (13 *juin*).

L.-O. DAVID
Greffier de la Cité.

CITÉ DE MONTRÉAL

SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées, adressées aux Commissaires et déposées à leur bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, MARDI, le 28 JUIN 1910, pour la fourniture et la livraison de *charbon*, de *tuyaux en plomb*, de *plomb en saumons* et de *ferblanc* et pour *l'achat de ferraille, de débris d'acier, de plomb, etc.*; les contrats pour les fournitures ci-dessus devant prendre fin le 1er de mai 1911.

Des formules de soumissions et des copies des cahiers des charges, ainsi que tous renseignements dont on aura besoin, pourront être obtenus au bureau des Commissaires, et toutes soumissions qui n'auront pas été faites sur les formules officielles seront rejetées.

Les Commissaires se réservent le droit de subdiviser les articles à fournir et les soumissionnaires devront accepter toute quantité que les Commissaires leur adjugeront.

Les Commissaires se réservant aussi le droit de rejeter la plus basse ou n'importe quelle autre des soumissions.

Les soumissions seront décachetées par les Commissaires, en présence des intéressés, à leur assemblée régulière, dans leur salle de délibérations, à midi, MARDI le 28 JUIN 1910.

Par ordre des Commissaires.

L. N. SENECAL,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 16 Juin 1910.

EGOUTS

Département de la Voirie

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les sections de rues suivantes, savoir:

RUE WELLINGTON.—De la rue Bourgeois à la rue Madeleine.

RUE SAINT-JUSTIN.—De la rue Ste-Catherine à l'extrémité de l'égout existant.

RUE ROUVILLE.—De la rue St-Germain à la rue Darling.

RUE ROBERT.—De la rue Fullum en allant vers l'est, environ 250 pieds.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans la partie de rue, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 14 Juin 1910.

41. *Dandurand.*—To abolish cub-stand corner DesRivières and St. James streets. (13*th June*).

42. *Roux.*— To amend Rule No. 111. (13*th June*).

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY OF MONTREAL

TENDERS

Sealed tenders, addressed to the Board of Commissioners, and deposited in their office, in the City Hall, will be received until 12 o'clock, noon, on TUESDAY, the 28th day of JUNE 1910, for the supply and delivery of *coal, lead pipe, Pig lead and tin*, and for the purchase of *scrap iron, steel, lead, etc.*; these contracts to terminate on the 1st May 1911.

Forms of tender, specifications and terms and conditions, together with all information, may be obtained at the office of the Board of Commissioners, and no tender will be entertained unless submitted on the said forms.

The Board of Commissioners reserve the right to subdivide the materials to be supplied and tenderers shall accept whatever quantity said Board of Commissioners may award them.

The Board of Commissioners reserve the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened by the Board of Commissioners in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in the Board Room, at 12 o'clock, noon, on TUESDAY, the 20th day of JUNE 1910.

By order of the Board of Commissioners.

L. N. SENECAL,
Secretary.

Board of Commissioners' Office,
City Hall.
Montreal, June 16th, 1910.

SEWERS

Road Department

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned sections of streets namely:

WELLINGTON STREET.—From Bourgeois Street to Magdelen Street.

SAINT-JUSTIN STREET.—From Ste-Catherine Street to the end of existing sewer.

ROUVILLE STREET.—From St-Germain Street to Darling Street.

ROBERT STREET.—From Fullum Street to a point near 250 feet going east.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewer is completed, permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

L. O. DAVID,
City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, June 14th, 1910.